

LE RETOUR DE L'ESTURGEON EUROPEEN



Si l'espèce a connu un déclin sans précédent au cours des 50 dernières années, les pêcheurs et autres usagers du système Gironde-Garonne-Dordogne sont aujourd'hui les témoins du retour de l'esturgeon européen. Ces premiers signes sont très encourageants mais les efforts doivent se poursuivre dans le cadre du Plan national d'actions dédié à l'espèce protégée. Chacun peut agir. Un appel est lancé aux pêcheurs et aux observateurs de Gironde et de Charente maritime : **Devenez les acteurs privilégiés de la restauration de l'espèce emblème de l'estuaire. Pour cela, soyez vigilants, relâchez et déclarez vos captures.**

Une espèce gravement menacée et strictement protégée

L'esturgeon européen (*Acipenser sturio*) est un poisson migrateur amphihalin qui réalise l'essentiel de son cycle biologique en mer, sur les fonds côtiers du Sud du Golfe de Gascogne à la Scandinavie. Après plus de 10 ans de croissance en zone fluviale, en estuaire puis enfin en mer, les juvéniles acquièrent leur maturité et rejoignent, tous les 2 à 4 ans, leur fleuve d'origine pour s'y reproduire. L'espérance de vie du "Créac'h" est estimée à plus de 60 ans.

Autrefois répandue dans toutes les mers et fleuves d'Europe, l'espèce ne compte aujourd'hui plus qu'une unique population sauvage très fragmentée. Le bassin Garonne-Dordogne, son estuaire et son panache maritime accueillent les dernières zones de ponte et de croissance fonctionnelles du poisson migrateur. L'esturgeon européen est protégé en France depuis 1982 et en Europe depuis 1998.

Sa pêche, son transport et sa vente sont strictement interdits.

En cas de capture accidentelle d'un "Sturio", merci de :

1. **Noter la date, la taille, le poids et le lieu de capture,**
2. **S'il porte une marque, laissez-la en place et notez le numéro,**
3. **Relâchez-le,**
4. **Informez-nous au 05 57 49 67 59**

Des actions de longue haleine qui commencent à porter leurs fruits

Depuis la réussite de la première reproduction artificielle d'esturgeon européen en 2007, renouvelée chaque année ou presque, et grâce à la mobilisation des pêcheurs, l'espoir renaît enfin pour l'espèce. Le Plan national d'actions en faveur du "Sturio", du nom scientifique du poisson, vient conforter et renforcer les mesures de restauration depuis 2011. Et les effets sont d'ores et déjà visibles :

- Quelque 632 000 larves de 7 jours et près de 102 000 juvéniles de 3 mois ont été libérés dans les eaux de la Dordogne et de la Garonne au cours de l'été 2012, portant les effectifs des déversements en milieu naturel à plus d'1 millions d'individus en 5 ans. Ces poissons sont issus des reproductions artificielles menées à la Station d'expérimentation de Saint-Seurin-sur-l'Isle en Gironde.



- Le bilan 2012 des captures accidentelles d'esturgeon réalisées essentiellement au filet ou au chalut sur le bassin Gironde-Garonne-Dordogne et sur le littoral de la côte atlantique, fait état de plus de 160 déclarations, un nombre en constante augmentation depuis 2008. Sauf exception, tous ces poissons, de taille comprise entre 20 et 120 cm, ont été libérés vivants sur le lieu de capture et dans de bonnes conditions. Les informations collectées permettent de suivre la dispersion des jeunes esturgeons et d'approfondir nos connaissances de l'écologie de l'espèce.

Les efforts doivent se poursuivre avec le soutien des pêcheurs amateurs

Si les alevins lâchés en 2007 ont aujourd'hui atteint plus d'un mètre de longueur, ils n'en demeurent pas moins des juvéniles qui ne réapparaîtront pas avant encore 5 à 10 ans dans les eaux girondines. Le chemin est donc encore long avant que ce poisson ne quitte la liste des espèces protégées.

Dans le cadre du plan national d'actions en faveur de l'esturgeon européen, le travail d'information et de sensibilisation de l'ensemble des pêcheurs français, amateurs et professionnels, est coordonné par le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNP MEM). Son action est renforcée en Aquitaine et en Poitou-Charentes grâce au soutien de l'institut des Milieux Aquatiques (IMA).

En complément des captures au filet, au chalut et plus rarement à la ligne, quelques esturgeons, de taille supérieure à 20 cm, ont été piégés au lavaneau, à la nasse mais également au carrelet sur les rives de l'estuaire. Avec l'augmentation importante du nombre d'individus libérés en milieu naturel, le risque de capture accidentelle augmente. **Observateurs privilégiés de l'évolution des espèces et des milieux naturels, la participation à ce programme de tous les pêcheurs est indispensable.**

Comment participer ?

En cas de capture accidentelle, il convient de noter la date et le lieu de capture, et de préciser la taille et le poids du ou des poissons. Les photos et toute autre information portant sur les poissons et sur les conditions de capture nous sont utiles.

(A) Si l'esturgeon porte une marque externe jaune, le numéro mentionné doit être relevé.

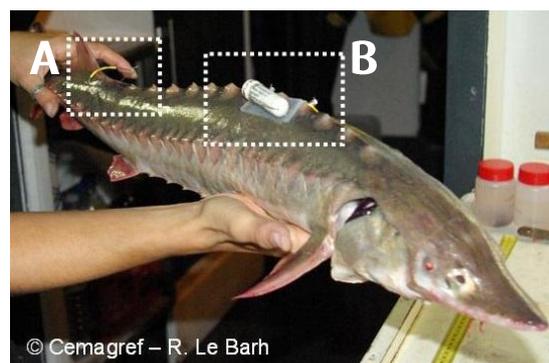
(B) Certains individus sont également dotés d'une balise fixée sur les écussons dorsaux. Dans ce cas, il convient de la détacher et de l'expédier à l'adresse indiquée. Ce dispositif enregistre en continu les valeurs de certains paramètres du milieu environnant et permet d'approfondir les connaissances de cette espèce en termes de préférence d'habitat et de déplacements migratoires.



Les esturgeons européens doivent être relâchés, quel que soit leur état, puis déclarés.

La capture accidentelle d'un esturgeon peut être signalée :

1. auprès de vos représentants associatifs qui se chargeront de faire remonter l'information ;
2. OU aux partenaires du programme par le numéro d'appel d'urgence : **05 57 49 67 59** ;
3. OU grâce au formulaire disponible en ligne sur le site internet (<http://www.sturio.eu>).



De plus amples informations sur l'espèce, les actions de restauration ou la contribution du monde de la pêche sont disponibles, à votre demande, auprès de l'IMA (sturio.ima@orange.fr).

Votre participation à cette opération contribue à valoriser l'image du pêcheur, qui, au delà du geste citoyen, inscrit son action dans le cadre d'une pêche responsable.

Ce travail d'information du CNP MEM et de l'IMA est réalisé grâce au soutien de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, et avec l'appui de nombreux partenaires techniques et scientifiques

